

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-HUIT MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 22 mai 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Carole BERECHÉ, Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pascal LEBRETON donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Gwenaëlle AOUTIN, Yvon BERHAULT, Denis BETRAND, Thibault CARFANTAN, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Christelle LEVY-ROBERT, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Yannick MORIN

Délibération n°2024-064

Membres en exercice : 69 Présents : 53

Absents : 16

Pouvoirs : 8

HABITAT SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE (SARE) CONVENTION FINANCIERE 2024 – ANIMATION DE LA PLATEFORME « BONJOUR HABITAT »

L'arrêté ministériel du 5 septembre 2019 a validé la création du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) dans le cadre du dispositif des

certificats d'économies d'énergie (CEE). Il a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels.

Le programme SARE constitue un outil de financement qui permet de poursuivre le travail engagé en Bretagne et ainsi développer le SPPEH (Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat) pour le rendre accessible à l'ensemble des Bretons. Il comporte 3 missions prioritaires :

- Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers,
- Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation : des actions de sensibilisation, de mobilisation des professionnels et acteurs concernés,
- Soutenir le déploiement d'un service de conseil pour les petits locaux tertiaires privés (commerces, bureaux, restaurants...).

La convention financière SARE, entre la région Bretagne et Lamballe Terre & Mer, fixe les objectifs à atteindre et les subventions associées. Le montant attendu pour l'année 2024 est de 72 582 €.

Considérant :

- L'avis favorable du Bureau communautaire du 23 avril 2024,
- Le projet de convention « Dispositif de financement - Programme CEE SARE – Convention financière 2024 », transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le dispositif de financement « Programme CEE SARE – convention financière 2024 » avec un programme d'actions et des indicateurs pour une subvention totale de 72 582 €,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention financière SARE 2024 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 4 JUIN 2024
Le Président,
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

5 JUIN 2024

5 JUIN 2024

Pour le Président
Par délégation
Mlle MICHEL
Directrice
Administration Générale

A blue ink signature is written over a rectangular official stamp. The stamp contains the text 'Pour le Président Par délégation Mlle MICHEL Directrice Administration Générale'.